

Nontron

en Périgord Vert



EDITORIAL DU MAIRE

Un an déjà !

Il faut se rendre à l'évidence : le temps passe vite ! Cela fait un peu plus d'un an que nous avons été élus....

Une année difficile pour tous avec cette fichue pandémie et les contraintes qui nous ont été imposées... Nous commençons à deviner le bout du tunnel, mais nous ne devons pas oublier que l'équilibre est fragile : nous devons continuer à appliquer les gestes Barrière, méthode toujours efficace contre la circulation du virus tant que la vaccination n'aura pas garanti l'immunité collective.

Le présent bulletin va vous donner un aperçu des réalisations, notamment des travaux, mais aussi des projets qui vont voir le jour au cours du dernier trimestre. Nous sommes impatients de pouvoir vous faire constater le changement que nous vous avons promis, mais les délais sont parfois plus longs qu'imaginés : il nous faut compter avec des règlements imposés qui retardent la mise en œuvre des chantiers. Ce constat nous a conduit à prévoir un plan pluriannuel de travaux afin d'anticiper, de pouvoir réunir à temps tous les partenaires concernés et de respecter des enveloppes budgétaires conformes aux moyens financiers de la commune, équation difficile qui ne permet pas de satisfaire tout le monde en même temps....

Car, comme nous nous y sommes engagés, nous n'avons pas augmenté les impôts locaux, en particulier la taxe foncière puisque la taxe d'habitation est en voie d'extinction progressive.

Nous préparons les animations de l'été en espérant que nous pourrons les maintenir : vous pourrez ainsi assister au feu d'artifice le 14 Juillet, les marchés de producteurs auront lieu les jeudis soir sur la Place de la Mairie, la Fête du Couteau est sur les rails pour les 7 et 8 Août, des animations sur les marchés du samedi matin sont prévues et des concerts organisés notamment à l'Eglise avec l'orgue...

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de passer un bel été, le plus proche de celui que vous avez connu il y a maintenant 2 ans, en espérant vivement que le contexte ne change pas !

Le rayon des nouveautés

Le Marché et les commerces :

Installé depuis le début de la crise sanitaire autour de l'avenue Pasteur, sur le parking privé de l'ancien SPAR (propriété de M. Mercier), il fallait envisager de déménager le **MARCHÉ** du samedi matin ...

Ce déménagement s'imposait pour 2 raisons :

- d'abord lié à un engagement de campagne afin de dynamiser le centre-ville,
- et pour libérer le parking avant l'installation d'une nouvelle superette dont l'ouverture devrait intervenir courant septembre, autre facteur de redynamisation du centre-ville.

L'aménagement du marché sur la place de la Mairie a imposé de déplanter un magnolia, le plus chétif de tous (replanté à l'école Gambetta), et de déposer un réverbère (peu utile) pour retrouver l'esprit placette d'un marché organisé avec des étals rapprochés et une allée centrale pour faciliter la déambulation des clients.

Des nouveaux commerces s'installent Rue de Verdun :

- Une cave, « la Cave des Couteliers », à la place de l'ancien magasin du couple Saint-Laurent, bien connu des Nontronnais.
- Une couturière, Mme Ingrid Legrand et sa boutique « Liberty & Macaron » Rue de Verdun.
- À venir en septembre, un magasin de thés, tisanes à la place de l'ancienne boutique « Chasse-Pêche » de Philippe Sidoul.



Le marché hebdomadaire du samedi matin revient place Alfred Agard

Et une communication enrichie :

Nous voulons améliorer la communication avec l'ensemble des habitants.

Du côté de la communication écrite, nous disposons déjà de ce Bulletin (2 numéros par an, l'un en janvier et l'autre à l'été); et puis, il existe les nouveaux supports de communication via internet : déjà existant, le site internet de la commune (nontron.fr) propose une information régulièrement actualisée.

À côté du site internet, 2 nouveaux supports ont été ouverts : une page **Facebook** de la commune et une application à télécharger sur votre smartphone, **IntraMuros**, qui va vous accompagner partout et vous informera au quotidien des travaux, des rues fermées... mais aussi des spectacles, de la programmation au cinéma et tout ce qui fait votre quotidien !



IntraMuros
L'essentiel est près de chez vous.
application mobile de référence des mairies et EPCs





Téléchargement gratuit



Retrouvez sur IntraMuros les 28 communes de la communauté de communes du Périgord Nontronnais

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.
Recevez les infos importantes par notification.

Nontron sur Mars !

Le Robot Curiosity, en exploration sur Mars, a transmis un bel assortiment d'images de son environnement prises au mois de mars dernier que la NASA a assemblées et étudiées.

Ce Robot s'intéresse en particulier au sol et au sous-sol de Mars, à son aspect feuilleté, et à ce qu'il peut raconter sur le passé de la planète qui intéressent beaucoup les géologues.

Et un forage exécuté par Curiosity a révélé la présence d'un minéral également présent à Nontron (sur un site entre Nontron et Saint-Pardoux la Rivière), dénommé nontronite lors de sa découverte en 1822 !

Du coup, la zone où a été trouvée de la nontronite sur Mars a été appelée Nontron.

Cette découverte est une opportunité magnifique que nous avons voulu utiliser de 3 manières, en visant notamment le public des touristes :

- Nous avons demandé la création d'un chemin de randonnée sur la zone où a été découverte la nontronite, chemin de randonnée à intituler « A la recherche de la Nontronite ».
- Nous avons lancé, auprès des pâtisseries, un concours de création d'un gâteau appelé « Nontronite » et nous pourrions tous découvrir bientôt ce gâteau que nous accompagnerons par une campagne de communication.
- Nous prévoyons d'accueillir les touristes par une pancarte illustrant la présence de Nontron sur Mars !



© collection de minéraux de la ville de Nontron



© NASA/JPL-Caltech/MSSS

Échantillon de Nontronite prélevé au centre ville de Nontron en 1951
et Nontronite Martienne découverte par le véhicule d'exploration CURIOSITY.

L'Adressage, la démarche obligatoire d'une version typiquement nontronnaise !

Un groupe de travail a été constitué pour établir un nouveau plan d'adressage sur la commune : ce travail, réalisé au cours du premier trimestre, était rendu obligatoire pour faciliter la localisation d'habitations notamment dans les hameaux aux alentours de Nontron; il doit permettre également la géolocalisation pour tous les types de services et faciliter :

- la rapidité d'intervention des services d'urgence,
- l'efficacité de l'acheminement du courrier, des colis.
- l'optimisation des services à la personne et de la collecte des déchets,
- le déploiement des réseaux (adduction d'eau, assainissement et eaux pluviales)
- la généralisation de l'usage des GPS.

Désormais c'est une numérotation métrique correspondant à la distance en mètres de l'emplacement de l'habitation par rapport au début de la voie qui est adoptée et non plus une numérotation selon les côtés « pair / impair ». Aussi, il ne sera pas rare de découvrir un numéro de l'ordre de 3000 sur une voie

assez longue ce qui donnera une indication de la distance à parcourir (3 kms) et permettra, par exemple, aux services de secours de mieux se repérer avant d'arriver sur site, et donc de mieux évaluer la distance et le temps de leur intervention.

Pour nommer au total 71 voies, rues ou routes, c'est l'histoire de Nontron qui a été convoquée ... Hervé Lapouge et Dominique Poupeau, au titre de leurs connaissances historiques sur le Nontronnais, ont été associés à la réflexion : ils ont permis de retenir plusieurs orientations dans la démarche d'ensemble.

Ainsi nous rendrons hommage :

Aux poilus dont les noms sont inscrits sur le monument aux morts en essayant, autant que possible, de les replacer dans leurs villages d'origine.

- Aux résistants Nontronnais qui nous ont permis de garder notre liberté.
- Aux acteurs économiques qui ont oeuvré pour l'emploi industriel ou la renommée de Nontron.

- À de fortes personnalités qui ont su fédérer par leur engagement au sein des associations ou de leurs quartiers.

Et nous avons mis en avant certains sites au regard de leur emplacement géographique ou de leur fonctionnalité.

Sans oublier la Nontronnité que la NASA a choisie pour faire connaître Nontron jusque sur Mars !!

Dans quelques temps, les plaques seront posées, et vous pourrez les découvrir en parcourant notre belle campagne nontronnaise.

Nous remercions particulièrement Hervé Lapouge et Dominique Poupeau pour nous avoir guidé dans la grande et la petite histoire nontronnaise, et Nathalie qui connaît parfaitement toutes nos routes, chemins, lieux dits et villages.



Les hameaux les plus éloignés bénéficient d'un nouvel adressage.

Composition du groupe de travail:

Madame Nadine HERMAN-BANCAUD, Claudine PELISSON, André BALLIGAND, Marie-José MATHIS, Sandrine DENIS, Alain POINET, Hervé LAPOUGE, Dominique POUPEAU, Frédéric CHEVALIER, David DANEDE, Nathalie OCHODNICKY

Budget

Réforme des taxes locales

Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Il est notamment impacté par la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales qui bénéficie déjà à 80 % des foyers. A partir de 2023, plus aucun foyer n'acquittera cette taxe. Seules les résidences secondaires continueront à être taxées, mais non encaissées par les collectivités concernées.

Cette perte de recette fiscale par les communes fait l'objet d'une compensation calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017 (15,21% pour Nontron).

Par ailleurs, les entreprises industrielles verront également leur base soumise à la taxe foncière sur les locaux divisée par deux.

Pour les communes, l'application d'un coefficient correcteur garantit à chaque commune une compensation à l'euro près, mais qui dit compensation, dit perte d'autonomie fiscale.

Cette compensation sera assurée par le transfert au profit des communes de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des départements, lesquels seront compensés par ailleurs par l'Etat par une fraction de TVA.

Concrètement, les contribuables vont voir disparaître de leur avis de taxe foncière la colonne réservée au département dont le taux en 2020 était de 25.98 % (9ème taux le plus élevé de France métropolitaine). Le taux communal apparaîtra donc à 58.39%, soit le cumul des 2 taux antérieurs, communal et départemental, **sans aucune évolution de taux.**

Nous nous étions engagés à ne pas augmenter les taux d'imposition, nous nous y tenons, et nous rappelons que nous n'avons nullement l'intention de déroger à ce principe au cours de notre mandat.

Le budget communal

Le 13 avril 2021, le conseil municipal a adopté par 19 voix pour et 4 abstentions le budget de l'année 2021, établi sur un principe de sécurité, dans le respect des règles de prudence et dans un souci de clarté et de transparence maximale.

Il s'équilibre en fonctionnement à 3 237 003 € avec un excédent de 238 076 € viré à la section investissement. La section d'investissement s'équilibre à 2 950 699 €.

En fonctionnement, les charges à caractère général prévues à 861746 € comprennent, outre les dépenses habituelles et incompressibles (notamment liées à la gestion du COVID...):

- Un contrat de prestations de services signé avant notre entrée en fonction mais différé dans le temps pour 18 000 € (traitement des archives). La même somme sera à prévoir en 2022.
- Des travaux d'entretien de voirie conséquents pour 61 000 € afin de remettre en état des endroits trop longtemps délaissés (Un premier nettoyage du Boulevard du palais, Route des salles, Rue du puy de Flory, Chemin de Belair).
- Des fournitures pour la réalisation d'une Aire de pique-nique au Claud
- La remise à niveau du système de messagerie totalement obsolète et non sécurisé

Les charges de personnel évoluent peu entre 2020 et 2021 et les charges de gestion courante incluent 37 456 € de subventions aux associations.

Bien qu'étant le premier de la mandature, ce budget est largement impacté par les décisions antérieures notamment en matière d'investissement.

Les programmes déjà lancés, mais non commencés, sur lesquels des subventions avaient été accordées sont poursuivis, malgré des surcoûts quelquefois conséquents par rapport aux études initiales :

- Réhabilitation de l'Ecole Jean Rostand (réfection d'une toiture très dégradée et une mise aux normes)
- Réfection de la voie des Tanneurs (un escalier devenu dangereux)

Nous avons fait le choix de conserver ces opérations à la fois par nécessité (école) ou dans le cadre de l'embellissement et de la redynamisation du centre-ville souhaitée par tous.

Dans le même état d'esprit, ont été intégrés des budgets pour :

- Réfection des piles et de la façade de la mairie
- Changement des menuiseries de l'Ecole Gambetta et du tribunal
- Réfection de la Rue des Cordeliers
- Remplacement d'une épareuse devenue inutilisable compte tenu de sa vétusté.

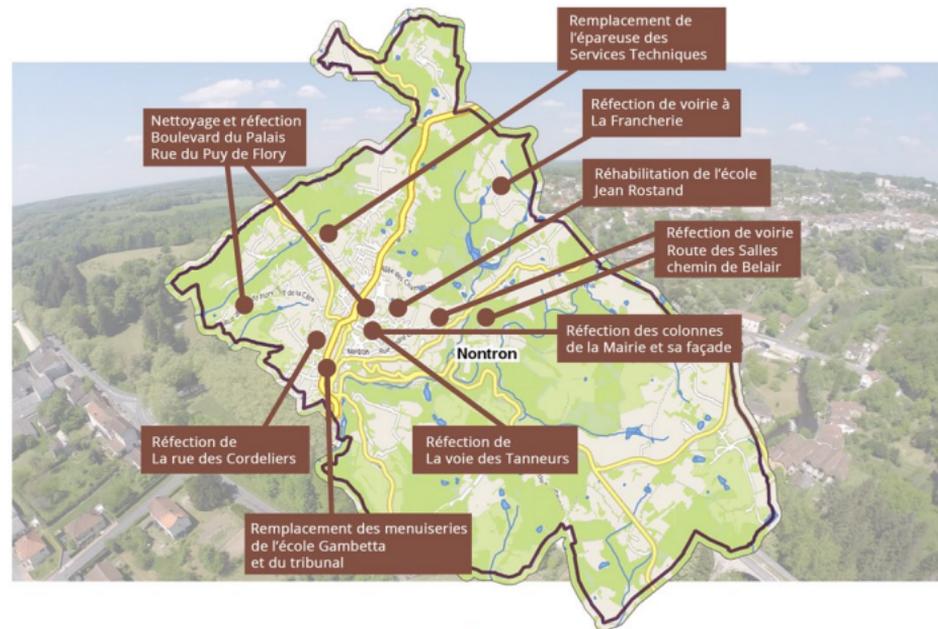
Des subventions conséquentes ont été sollicitées et accordées par l'Etat et le Département sur certains de ces projets.

Enfin, une opération marquante pour les Nontronnais a été réalisée, à savoir l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne pharmacie sur la place centrale pour un coût de 130 000 €. Cet immeuble, dont le rez-de-chaussée est mis à disposition de l'Office de tourisme, a permis d'économiser 31 000 € au titre d'un fonds de concours prévu initialement pour l'installation dudit office dans la Halle de la mairie. Nous rappelons que cette mise à disposition gratuite au profit de la CCPN était toujours le cas depuis le transfert de la compétence tourisme.

Compte tenu de l'ampleur des projets, il va de soi qu'il y aura nécessairement recours à l'emprunt pour la partie non subventionnée. Si nous ne devons réaliser des travaux qu'en fonction de notre excédent de fonctionnement, la ville restera durant notre mandature, dans le même état de léthargie que précédemment.

Et rappelons aussi que chaque année, nous remboursons une partie de la dette antérieure (465 000 € en 2021). Notre objectif reste le même, à savoir redonner dynamisme et attractivité à la commune et à tout le territoire, tout en diminuant l'endettement.

Notre budget a été construit et validé autour de ces axes de travail qui nous animent en permanence.



Un debut de travaux prometteur !

Comme nous l'avions annoncé, plusieurs chantiers ont été lancés par la municipalité dans le cadre de l'embellissement de la ville et de l'entretien de son patrimoine :

Boulevard du palais :

La muraille a fait l'objet d'un toilettage et de reprise de maçonnerie, opération qui s'avérait urgente, en raison de la pousse d'arbustes qui prenaient de l'ampleur, entraînant le déscellement et des chutes de pierres, pouvant être de nature dangereuse pour les passants.

Ce chantier a par ailleurs nécessité l'emploi de matériels spécifiques et a dû être sécurisé pendant toute la durée des travaux, perturbant quelque peu la circulation qui ne pouvait se faire que sur une voie.

La muraille de la Place Paul Bert :

Elle a été entièrement nettoyée par nos agents municipaux et a retrouvé une allure que l'on ne lui connaissait pas depuis bien longtemps, finie la grisaille et place à une belle couleur de la pierre ! A cette occasion, il a pu être vérifié le bon état général de cette muraille.

L'entrée dans Nontron a été fortement embellie !



Nettoyage de la muraille Boulevard du Palais et des remparts de la place Paul Bert

Square de la résistance :

La murette a été refaçonée et renforcée par des panneaux métalliques forgés posés en appui de sécurité en arrière de la stèle. Cette opération a été réalisée entièrement par nos agents techniques.

Église Notre dame des ronces :

La toiture endommagée par les fortes rafales de vent au cours de cet hiver, a dû faire l'objet de travaux de consolidation et de reprise de la couverture.

L'emploi d'une grue de 30 mètres a été nécessaire.

Des infiltrations ont également dégradé un mur à l'intérieur de l'église.

Entretien de la Voirie :

Comme vous le savez, de nombreuses routes, voies, rues et chemins sont très dégradés et nécessitent d'importants travaux de réfection.

Les chaussées ont par ailleurs été très endommagées par le ruissellement des fortes pluies et ont nécessité le rebouchage par de l'enrobé à froid (sept tonnes en 2020 et déjà trois tonnes en 2021).

Un plan pluriannuel de travaux a été établi afin d'étaler ces travaux indispensables. Bien sûr, ce programme ne pourra donner satisfaction à l'ensemble de la population Nontronnaise, compte tenu de l'importance de notre réseau routier et des contraintes budgétaires. Mais plusieurs chantiers devraient débiter dès cette année dont vous serez tenus informés.



Grille de sécurité au Square de la Résistance



Travaux de consolidation de la toiture de l'église



Entretien de la voirie



Nouveaux conteneurs pour les ordures ménagères

Logements locatifs :

Deux logements locatifs à caractère social situés dans la Tour, avenue du général Leclerc, ont été rénovés et sont désormais proposés avec l'achèvement des travaux de finition. Il s'agit de deux appartements de 45 m² en partie équipés, dont l'un se situe à l'étage avec vue panoramique et petite terrasse sur la vallée du Bandiat.

Aménagement de la place Alfred Agard :

Trois places de stationnement ont été matérialisées. Il s'agit d'emplacements réservés à des arrêts de 20 minutes en zone réglementée (zone bleue) dont il faudra respecter la durée pour satisfaire les besoins de tous.

La zone réservée à la livraison devant le tabac a été allongée et devrait ainsi permettre un meilleur usage des transporteurs (à respecter évidemment pour éviter les encombrements de circulation).

Propreté de la ville :

La municipalité rappelle que des petits sacs ont été disposés dans plusieurs endroits de la ville, pour permettre aux propriétaires de chiens et de chats de ne pas laisser les excréments de leurs animaux sur les parterres ou dans les rues. **La propreté de la ville est l'affaire de tous** et chacun doit donc y contribuer en respectant autant que possible les règles d'hygiène. C'est notre savoir vivre collectif mais aussi le respect des agents chargés de l'entretien et de l'embellissement de notre cité.

Les ordures ménagères :

La collecte des déchets est assurée par le syndicat mixte (SMCTOM), dont la présidence est assurée par Mme Maryline Forgeueuf (Vice présidente de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et élue de St Estèphe) et le vice président M. Vincent Fargeas (conseiller municipal à Nontron). Ce syndicat regroupe les territoires des 2 communautés de communes de Dronne et Belle (Brantôme) et du Périgord Nontronnais.

Les règles de collecte des ordures ménagères vont prochainement évoluer avec l'implantation de colonnes et de conteneurs mis à disposition des usagers qui seront disposés dans plusieurs endroits de la ville et des bourgs. Les problèmes particuliers des personnes isolées âgées ou souffrant d'un handicap seront identifiés par un agent du SMCTOM pour tenter de trouver une solution adaptée à leur situation. Pour tout renseignements, s'adresser au SMCTOM au 05 53 56 20 52.

Le devenir de l'immeuble de la pharmacie de la place Alfred Agard

La commune de Nontron est propriétaire de l'immeuble de la Pharmacie qui va donc changer de destination : 2 projets vont y voir le jour...

Premier Projet : Le rez-de-chaussée, c'est-à-dire l'ancienne pharmacie, va accueillir le nouvel **office intercommunal de tourisme**.

En effet, les travaux de rénovation du château vont débuter d'ici la fin de l'année et l'Office de tourisme était installé dans une dépendance du Château que la commune avait mis à disposition de la Communauté de Communes.

Il fallait donc trouver un nouvel emplacement adapté aux missions de l'Office. Dans ce qui était la Pharmacie, l'Office va ainsi bénéficier d'un espace amélioré et d'une plus grande visibilité avec une large vitrine en plein centre.



Le bâtiment accueillera L'Office de Tourisme et les élèves de l'École Nationale supérieure des Arts Décoratifs de Paris

Un centre de vaccination très apprécié !

Installé depuis le début du mois de Mars dans les locaux de la Maison des Sports, Place des droits de l'Homme, le centre de vaccination de Nontron rayonne sur le Périgord Vert et accueille des candidats au vaccin venus d'au-delà de nos frontières départementales. Ainsi ont été reçus des habitants de Bordeaux, du Pays Basque mais aussi de Haute-Vienne, de Charente ou de Corrèze. Et Nontron s'est fait reconnaître grâce à son centre de vaccination !

Soutenu par 12 médecins retraités installés sur notre territoire et une myriade de bénévoles Nontronnais mais aussi de Piégut, Saint-Pardoux la Rivière, Abjat, Champs-Romain...



Deuxième Projet : Dans la partie des appartements, comportant 3 niveaux aménagés, la première promotion d'une grande école parisienne sera hébergée. C'est un projet inspiré pour la CCPN et la commune : l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (EnsAD) a choisi d'installer à Nontron une formation de Post-Master (Bac+6) composée de 6 à 8 étudiants qui suivront un diplôme de « Design des milieux ruraux ».

Ces étudiants sont actuellement en cours de sélection à la suite d'un appel à candidatures : sur 34 candidatures, 15 présélectionnés seront reçus pour un entretien avec le jury les 23 et 24 juin. Au cours de l'année scolaire 2021-2022, ces étudiants réaliseront 3 projets collectifs sur des thématiques liées au territoire de la Communauté de communes et de sa population. Ce projet est fortement soutenu par le Ministère de la Culture.



Coup de projecteur sur la Gaule Nontronnaise

La Gaule Nontronnaise a vu le jour le 08 Juin 1903 : cette association est agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

Elle a été créée par et pour les pêcheurs à la ligne du Bandiat qui s'étend sur 91,4 kms, de sa source en Haute-Vienne dans les monts de Châlus jusqu'à sa perte dans les gouffres karstiques à 5 km d'Agris en Charente.

L'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de Nontron gère aujourd'hui 28 kms du cours du Bandiat ainsi que la Doue et quelques kms du Trieux, petit affluent de la Tardoire au Nord du département, sans oublier le plan d'eau des Nouailles (5 ha).

Le Bandiat était pourvu tout au long de son parcours sur 3 départements (Haute-Vienne, Dordogne et Charente) de nombreux moulins et des forges qui fournissaient les canons de la Marine Nationale à Rochefort.

Son eau était réputée pour le trempage des lames (à l'origine des couteaux de Nontron).

Grâce au travail accompli par les nombreux bénévoles et le Président Luc Barre, l'association s'est progressivement étoffée passant de 361 pêcheurs en 2002 à plus de 500 adhérents. Aujourd'hui elle regroupe des nontronnais mais aussi des pêcheurs venus des communes environnantes, de Dordogne et d'autres départements.

Luc Barre a succédé à des présidents célèbres tels M. Charles (agent voyer), le Docteur Lathière Lavergne ou encore M. Epinoux, M. Martineau, M. Sallat et M.Valade.

L'année 2021 s'annonce bonne malgré la pandémie, puisque 550 cartes ont déjà été vendues plaçant ainsi l'association au 3ème rang des associations de la Dordogne en particulier grâce aux actions d'alevinage conséquent en salmonidés et cyprinidés mais aussi aux nettoyage et entretien des berges.

Une initiation particulière est effectuée en direction des plus jeunes (6-11 ans).

La Gaule Nontronnaise participe activement à l'animation du territoire en organisant :

- 2 concours de pêche annuels,
- des journées « initiation-pêche » avec les enfants du centre de loisir,
- une journée « escargots farcis » début août,
- un Marché des producteurs,
- mais aussi en participant à la journée des associations.....

En outre, des journées de nettoyage des berges du Bandiat et du plan d'eau des Nouailles sont assurées régulièrement par les bénévoles de l'association.

La pêche a beaucoup évolué depuis 1903 : le matériel, les techniques, mais aussi les comportements des pêcheurs avec la pratique prépondérante aujourd'hui du "no kill" (pratique qui consiste à remettre une prise à l'eau)... Il faut souligner qu'elle reste un loisir agréable et abordable (pour 20 centimes par jour on peut pêcher toute l'année). C'est un loisir de pleine nature accompagné souvent d'un moment de convivialité.....



Concours de pêche à l'étang des Nouailles

Une action pour les jeunes

C'est très jeune que la passion de la pêche se découvre, c'est pour cette raison que LA GAULE NONTRONNAISE, association agréée pour la pêche et la Protection du Milieu Aquatique, participe à l'achat de la carte de pêche découverte pour les enfants de moins de 12 ans.

En achetant 1 ticket à 5 Euros à l'A.A.P.P.M.A., la Gaule Nontronnaise offre à chaque enfant la carte de pêche, un fascicule et un protège carte. Cette démarche a pour objectif d'amener un maximum d'enfants à découvrir le loisir pêche et à prendre connaissance du milieu aquatique en étudiant sa fragilité et sa préservation par le biais d'ateliers dédiés à la pratique de la pêche.

Pour plus de renseignements, contactez Le président de la Gaule Nontronnaise au 06 81 77 56 42 ou le trésorier de l'association au 06 70 74 97 01

Initiation à la biodiversité aquatique en milieu scolaire

La Fédération de Pêche de la Dordogne dispose d'un panel d'animations adaptées au milieu scolaire. Depuis de nombreuses années, nous mettons en place des animations gratuites auprès des établissements scolaires.



- Sensibilisation et protection du milieu aquatique
- Initiation à la pratique de la pêche
- Visite de piscicultures
- Approche de la biodiversité aquatique par le jeu
- Connaissance des espèces exotiques
- Découverte des espèces protégées
- Des outils pédagogiques adaptés



Renseignements auprès de la fédération de pêche de la Dordogne au 05 53 06 84 20
federation.peche.24@gmail.com

Nuisances sonores

Pour les particuliers, les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage ne sont autorisés que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Arrêté préfectoral, département de la Dordogne, portant réglementation des bruits de voisinage.
www.Dordogne.gouv.fr

Taille des haies : obligations légales

Les plantations comme les arbres, arbustes et arbrisseaux peuvent être plantées près de la limite séparative de votre terrain et de celui de votre voisin, à la condition de respecter une distance minimum. La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation.

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

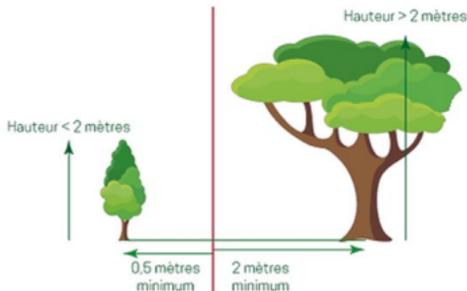
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Mode de calcul : la distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre, la hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. Il doit adresser au voisin dont les plantations ne respectent pas les distances légales un courrier en recommandé avec accusé de réception.

En cas de refus du voisin, il faut avoir recours à une démarche amiable à l'aide d'un conciliateur de justice, d'une médiation (démarche payante), d'une procédure participative (démarche payante avec recours à un avocat).

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits



Prolifération du « moustique tigre »

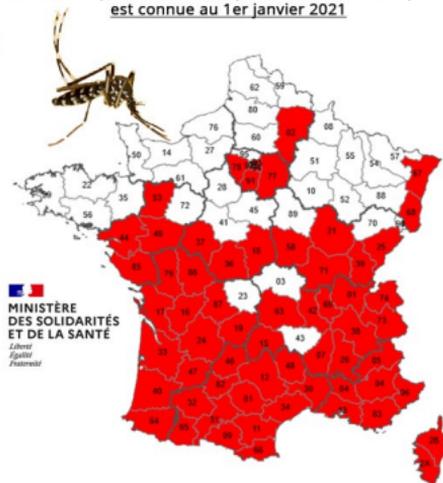
Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisante installée en France depuis 2004. Il est implanté dans 64 départements et les autorités sanitaires suivent avec attention son extension. Ce moustique est originaire d'Asie, il est le vecteur de maladies telles que la dengue, le chikungunya ou le zika.

Plus récemment, un autre type de moustique, très répandu, le *Culex pipiens*, a transmis un autre type de virus, le virus du Nil occidental (ou West Nile Virus)

Le « moustique tigre » a des rayures noires et blanches sur le corps et les pattes, il est très petit environ 5 mm. Il prolifère dans les réserves d'eaux stagnantes.

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Couvrir les réservoirs d'eau et veiller au bon écoulement des gouttières.
- Portez des vêtements clairs et amples couvrant tout le corps.
- Utilisez des répulsifs anti-moustiques.
- Équipez portes et fenêtres de moustiquaires.
- La nuit, contrairement à ce que l'on peut penser, le moustique n'est pas attiré par la lumière mais par le gaz carbonique que l'on expire.

Carte des départements où la présence d'*Aedes albopictus* est connue au 1er janvier 2021



Contribuez à la connaissance de l'implantation de ce moustique en signalant sa présence sur le site Internet <http://www.signalement-moustique.fr/>.

Lutte contre le frelon asiatique

C'est en 2004, dans un chargement de poteries chinoises, qu'aurait été importée en France la première reine de frelon asiatique (*Vespa velutina*). Depuis, l'insecte a prospéré à une vitesse vertigineuse sur notre territoire, dont le climat est comparable à celui de sa terre d'origine, située entre le Nord de l'Inde et la Chine. En seulement 15 ans, il a colonisé 70 % de la France.

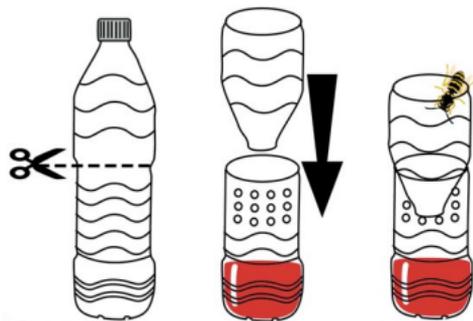
Confectionner un piège :

Prenez une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur, et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (5 mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

L'appât sélectif le plus efficace se compose de :

- soit des déchets de poissons ou crevettes.
- soit un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis utilisé pur,
- + un demi-volume de bière brune.
- + un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles).



Frelon européen (*vespa crabro*)



Frelon asiatique (*vespa velutina*)



Parole à l'opposition

(Le texte est publié tel qu'il à été transmis)

Nous nous sommes abstenus sur le budget 2021 pour plusieurs raisons

-L'acquisition de l'ancienne Pharmacie par la commune a été avalisée par nous sous réserve que les loyers en résultant couvrent l'échéance du prêt nécessaire à son acquisition .Le bâtiment est loué à l'Office de Tourisme et l'ENSAD gratuitement !!! Si l'intention peut être bonne, la commune n'a pas les moyens financiers suffisants pour faire cette gratuité !!!

-Un dépassement du devis de la réfection de la voie de Thames de proche de 100000 euros relève du même enjeu ...C'est trop pour la commune et extrêmement limitatif d'un point de vue pratique !!

-Nous l'avons déjà dit, l'acquisition d'une navette sans étude préalable, là aussi avec gratuité, n'est pas dans les moyens de la commune !!!

-enfin l'arrivée de 6 à 8 étudiants de L'école Nationale Supérieure des Arts Décoratifs dès le mois de Septembre nécessite une dépense publique globale qui va se situer entre 800000 et 1000000 d'euros sans aucune contrepartie perceptible d'emploi ou de rentabilité sociale ou financière .Il nous semblerait plus réaliste par exemple de refaire avec nos partenaires la tribune et les vestiaires du stade qui sont dans un état pitoyable ... ou de penser à la création d'un espace de travail partagé !!

De plus il y a des dépassements importants de devis de rénovation de l'école A France (200000 euros) en particulier (soulignons que la municipalité n'en est pas responsable) et qu'il faudra faire néanmoins

Pour la première fois depuis plusieurs années, la dette de la commune va augmenter avec dans les années qui viennent, une très probable augmentation de nos impôts fonciers ...

Nous ne pouvons malheureusement pas tout faire et il faut faire des choix. L'appel à l'emprunt systématique des collectivités est une solution facile, mais qui ne fait que reculer et augmenter les échéances !!! Il faudra payer un jour.....

Le problème des médecins en présentiel sur Nontron va se poser de façon intense dans les mois à venir ...La solution n'est pas de faire appel à un cabinet de recrutement ,elle est d'aller à la rencontre des doyens des facultés de médecine (Bordeaux ,Limoges et Poitiers) et de rencontrer les jeunes proches de l'obtention du diplôme ... Ne faisons pas comme de nombreuses communes qui mettent une pancarte « cherchons médecin » en espérant qu'il y en a un qui passera !!!Ça n'existe pas, il faut aller les chercher : « on n'a pas de chance ...on la mérite »

Nous restons à l'écoute de vos suggestions dans un cadre démocratique et républicain

Pour l'opposition municipale : Daniel JARDRI daniel.jardri@outlook.fr



Nontron

Bulletin Municipal de la ville de Nontron Imprimé en 1700 exemplaires - JUILLET 2021
Directeur de la publication : Nadine HERMAN-BANCAUD - Conception, réalisation : Mairie de Nontron
Graphismes et mise en page : Service Communication de la Mairie de Nontron